



Saint-Servant sur-Oust



BULLETIN MUNICIPAL 2020

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Vie de la commune	2 à 22
Vie intercommunale	23
Vie scolaire	24 et 25
Vie sociale et culturelle	26 à 35
Vie sportive	36 à 43
Numéros utiles	44



Voeux : accueil des nouveau-nés 2019



Visite du sous-préfet - Juillet 2020



Cérémonie - 8 mai 2020



Pont de Saint-Gobrien



Contact

Mail : mairie.st-servant-sur-oust@wanadoo.fr
Tél : 02 97 22 24 25

Horaires de la mairie

• Lundi	
8h30/12h30	13h15/18h00
• Mardi	
8h30/12h30	13h15/18h00
• Mercredi	
Fermée	
• Judi	
8h30/12h30	13h15/16h00
• Vendredi	
8h30/12h30	13h15/18h00

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons traversé et traversons encore une période inédite liée au Coronavirus. Certains d'entre nous ont été frappé de plein fouet par le virus d'autres par l'arrêt économique de notre pays suite au confinement.

Ce bulletin municipal est donc lui aussi particulier puisque de nombreuses manifestations ont été annulées, ce que nous regrettons. Nous avons pu tout de même nous retrouver au bar éphémère cet été sur le parc du Bô afin de partager des moments de convivialité.

Je tiens à vous remercier tous pour l'engagement dont vous avez fait preuve afin de maintenir nos services et de mettre en avant les valeurs de l'entraide et de solidarité envers les personnes les plus fragiles. J'en veux pour exemple les visites et appels téléphoniques que la Commission Sociale a renforcés, ou bien les courses faites par les membres de club de foot, ou encore la journée du Téléthon, De belles initiatives dans ce contexte difficile !

Je félicite évidemment le monde des soignants, du secteur d'aide à domicile, les professeurs d'école et les membres des associations qui doivent s'astreindre à appliquer des protocoles sanitaires pour poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions.

Notre commune rurale a de nombreux atouts et nous devons les défendre. Les investissements significatifs réalisés et ceux à venir accompagnent le développement et l'attractivité de St Servant. D'ailleurs de nombreuses transactions immobilières ont eu lieu cette année sur l'ensemble de la commune. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux arrivants et je leur souhaite la bienvenue.

Le conseil municipal n'a pas hésité à se lancer dans le projet d'un local multiservices et a validé le marché public concernant la rénovation de ce lieu situé au 3 rue des Granitiers. Les travaux débiteront au premier trimestre 2021. Le commerce de proximité est un pilier dans l'équilibre d'une commune. Aujourd'hui, des porteurs de projets analysent la possibilité de s'y installer.

Ploërmel Communauté a mis en place son nouveau conseil pour les six prochaines années. Saint-Servant y est représenté par le Maire en tant que titulaire, et par la première Adjointe en tant que suppléant. De plus, cinq conseillers municipaux se sont engagés à participer dans les différentes commissions pour apporter leur vision et répondre au mieux aux besoins du territoire.

Le prolongement de la crise sanitaire m'oblige à annuler la traditionnelle cérémonie des vœux.

Mais au nom de l'équipe municipale et du personnel, je tiens à vous adresser, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2021 et surtout une bonne santé.

Le Maire,
Hervé BRULÉ

État civil

Du 13 Décembre 2018 au 13 décembre 2019

Naissances

Maï-Linh QUELLEUX
Lana LEFEUVRE
Leyna CAO
Louise POTEL
Ella BLANDINO
Aria QUÉMÉNEUR

Mariages

Pascal DÉNECÉ et Lise GRUSELLE

Décès

Antoine DÉNECÉ - La Touche Piro
Bernard BRUNEL - Le Haut Drainy
Joseph ADELYS - Le Temple
Christian BOUGER - Trémillet
Romain THOMAS - Impasse des ajoncs
Philippe ROUSSELLE - Launay
Marie MORICE veuve GAUTIER - Rue des granitiers
Marguerite DESLANDES veuve DANET - Saint Gobrien
Odette RIO veuve LE MINIER - Rue Saint Servais
Paul ANGELONI - Rue du moulin de Meslan



née le 28 janvier 2020 à Ploërmel
née le 3 février 2020 à Ploërmel
née le 2 août 2020 à Ploërmel
née le 17 septembre 2020 à Ploërmel
née le 1er octobre 2020 à Vannes
née le 1er novembre 2020 à Ploërmel



le 20 juin 2020



14 mars 2020
7 mars 2020
30 avril 2020
4 juin 2020
27 juin 2020
10 juillet 2020
19 juillet 2020
27 juillet 2020
12 septembre 2020
17 décembre 2020

Séance du 11 février 2020

Syndicat scolaire du Pays de Josselin - modifications statutaires, présenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET

Monsieur JAGOUDET, Président du Syndicat scolaire, présente les modifications statutaires du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin, modifications qui portent sur l'article 1 avec l'intégration de la commune nouvelle Forges de Lanouée et l'article 5 relatif à la contribution des communes.

La contribution des communes doit être revue, compte-tenu de la mise en place de l'obligation scolaire dès 3 ans, ce qui a pour conséquence l'augmentation des participations financières aux écoles et provoque un déséquilibre financier du SIVU. Après concertation avec les maires, le syndicat a adopté le principe d'une part fixe et d'une part variable pour le financement nouveau du SIVU.

Pour St Servant, la part variable est 5,31 % du besoin nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les deux modifications statutaires du Syndicat scolaire.

Ploërmel Communauté - rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 2 décembre 2019

La CLECT s'est réunie le 2 décembre 2019 pour examiner les transferts suivants :

- Le camping de Néant sur Yvel,
- Les recettes de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2019 a pris acte du rapport de la CLECT. Ce rapport est soumis aux conseils municipaux. Il devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. Si le rapport est adopté, les attributions de compensations seront ensuite fixées par le conseil communautaire.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Donne son accord pour ces transferts.

Chapelle St Gobrien - avenant n° 1 lot 3 - couverture

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1

concernant le lot 3 Couverture du marché de restauration de la Chapelle Saint - Gobrien.

Le lot 3 se décompose ainsi :

Tranche Ferme :	55 548,24 € HT,
Tranche Optionnelle 1	39 533,36 € HT,
Tranche Optionnelle 2	50 976,78 € HT,
Tranche Optionnelle 3	12 764,16 € HT,
Soit un total de	158 823,54 € HT

En raison de la découverte d'une gargouille en pierre à l'arrière du clocher après découverte, un habillage en plomb de cette gargouille est à réaliser, avec adaptation de la noue. De plus, une rive en cuivre est à réaliser afin de protéger les chevrons de rive au droit du pignon Ouest du chœur.

Cela entraîne une plus-value – présent avenant – d'un montant de 664,73 HT € de la tranche ferme, ce qui représente 0.42% du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

Ainsi le nouveau montant du marché est porté à 159 488,27 € HT, avec un montant de la tranche ferme de 56 213,97 € HT.

Rougentin - implantation d'un poteau de téléphonique à la charge de la Commune

Pour le raccordement téléphonique d'une maison au lieu-dit Rougentin, il était prévu la pose d'un poteau en bout de ligne et un raccordement à partir du poteau à proximité. Or lors d'une cession de terrain de la commune à des particuliers, le poteau existant alors en domaine public, n'a pas été déplacé lors de la vente. Par conséquent, ce poteau est désormais en domaine privé. Les intéressés refusent le surplomb des fils. Aussi, la solution technique est l'implantation d'un second poteau en domaine public. Le coût de cette implantation corrective est à la charge de la commune.

Le montant du devis est de 1 317,11 € ttc.

Après délibération, le conseil municipal accepte de financer ce nouveau poteau et inscrira cette dépense au budget.

Commerce multi-services - révision plan de financement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif du projet commerce multi-services. L'estimation financière s'élève à

130 230 € HT pour les lots généraux, 43 500 € HT pour les lots techniques électricité, chauffage, honoraires 22 000 € HT soit globalement à 195 730 € HT pour les travaux.

Il convient de solliciter les subventions sur ces nouvelles bases, le tableau de financement révisé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	17 000,00 €	DETR	24 000,00 €
Maitrise d'œuvre	22 000,00 €	Département PST 25%	53 182,50 €
Travaux d'aménagement	173 730,00 €	PETR Pays de Ploërmel	
		subvention espérée	93 000,00 €
		Autofinancement	42 547,50 €
TOTAL	212 730,00 €		212 730,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite les subventions accordables :

Demande de création d'un jardin du souvenir au cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de création d'un jardin du souvenir au cimetière, présentée par Madame JAOUEN.

Le jardin du souvenir est un espace où les cendres d'un défunt peuvent être dispersées. Au bord de cet espace, il doit y avoir un totem avec pour chaque dispersion, inscription du nom du défunt et de la date de dispersion des cendres. Plutôt qu'un espace gazonné, cet espace peut être un espace avec des galets.

Après en avoir délibéré, le conseil est tout à fait favorable à cette demande. Cet espace délimité, pas très grand sera aménagé par le prochain conseil municipal.

Convention de location de la salle à l'étage de la mairie, avec l'association 'le jardin du Qi Gong'

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que le siège de l'association « le jardin du Qi Gong » n'est plus à la mairie de Saint-Servant. Jusqu'à présent, l'association dispose de la salle à l'étage de la salle annexe de la mairie pour les cours dispensés à Saint-Servant. L'association a souhaité en accord avec la commune la mise en place d'une convention relative à l'utilisation de cette salle.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les associations servantaises disposent gracieusement des salles ou aménagements pour leurs activités, ce

qui n'est pas le cas pour les associations extérieures.

Par conséquent, le Maire demande à l'assemblée s'il ne faut pas revoir les conditions de prêt de la salle au Qi Gong, pour un prix symbolique.

Après discussion, le conseil municipal :

Décide de tenir compte de l'historique de cette association et le maintien de la mise à disposition gracieuse de la salle. Il faut noter la présence de nombreux servantais.

DIVERS

Banque Alimentaire : Monsieur le Maire a signé la convention d'adhésion avec le CCAS de Josselin, pour la distribution des colis alimentaire. La commune verse un forfait de 80 € à la banque alimentaire du Morbihan et une part variable en fonction des colis distribués pour les habitants de Saint-Servant.

Vente de peupliers pour un prix de 1 652 €,

Motion de soutien au Centre Hospitalier de Ploërmel et à son personnel pour le maintien du niveau de service sur le territoire.

Le conseil municipal soutien à l'unanimité le Centre Hospitalier de Ploërmel et son personnel.

Séance du 25 février 2020

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Cyclo	450 €
	et 450 € pour l'aménagement d'une portion de Chemin de Compostelle
Ja Basket	1000 €
FNACA	225 €
HPPS	300 €
Gym	500 €
Chasse	350 €
	et 400 € pour les piégeurs de ragondins
Diou Ster	600 €
Avenir	1 800 €
Ogec	6 416 € pour la cantine
	et 3 749 € pour la garderie

100 € **subvention exceptionnelle pour le projet « OPER'MARCHE » du réseau des écoles de Josselin**

A P E L	500 € livres de Noël
	et 200 € pour la participation au prix des Incorruptibles
AEP	130 €

Le conseil municipal n'attribue pas de subvention cette année à l'Oust à la Garonne. Quant aux Foustivités, l'association ne sollicite pas de subvention considérant l'aide matérielle et humaine de la commune. La salle des fêtes est gratuite pour les associations n'ayant pas de subvention communale.

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

Don de sang 50 €

Banque alimentaire 80 € (forfait annuel et facture réglée au CCAS Josselin en fonction des colis distribués)

Secours catholique 150 €

Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2019

BUDGET COMMUNE

Après lecture des réalisations budgétaires, le compte administratif 2019 est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	407 274,08 €
Recettes :	611 892,83 €
Excédent de l'exercice 2019 :	+ 204 618,75 €
Excédent 2018 reporté :	0 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	+ 204 618,75 €

Section d'Investissement

Dépenses :	540 083,59 €
Recettes :	446 027,53 €
Résultat de l'exercice 2019 : déficit	- 94 056,06 €

Résultat 2018 reporté : + 274 244,40 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : + 180 188,34 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : + 384 807,09 €.

Après présentation du Compte Administratif 2019 et sur demande de Monsieur Paul PIRIO, adjoint, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la Commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT

A la lecture du compte administratif de l'exercice 2019, la balance générale s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	37 002,91 €
Recettes :	29 707,44 €
Résultat de l'exercice 2019 : déficit	- 7 295,47 €
Report 2018 :	0 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : - 7 295,47 €

Section d'Investissement

Dépenses :	23 594,78 €
Recettes :	31 235,56 €
Résultat de l'exercice 2019 : excédent	7 640,78 €

Résultat 2018 reporté : - 53 588,84 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : - 45 948,06 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : - 53 243,53 €

Après présentation du Compte Administratif 2019 et, sur demande de Monsieur Paul PIRIO, adjoint, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 de l'Assainissement (pour 12)

BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Le compte administratif de l'exercice 2019 est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat de Fonctionnement :	0 €
Résultat 2018 reporté :	+ 554,31 €
soit un résultat de clôture :	554,31 €

Section d'Investissement

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat d'investissement :	0 €
Résultat 2018 reporté :	- 56 386,56 €
soit un Résultat de clôture :	- 56 386,56 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) :	- 55 832,25 €

Après présentation du Compte Administratif 2019 et, sur demande de Monsieur Paul PIRIO, adjoint, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du lotissement.

Comptes de gestion - COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT « l'atelier »

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité :
- DECLARE que les comptes de gestion de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement L'ATELIER pour l'année 2019 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes à l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Séance du 26 mai 2020

Séance présidée par le plus âgé des membres présents : Monsieur Bernard LE BLANC, puis lecture de la charte de l'élu local.

Election du Maire

Résultat du vote. 14 votants. 2 blancs, 12 exprimés (suffrages BRULE Hervé 11, LE BLANC Bernard 1).

Monsieur BRULÉ Hervé a été proclamé maire et immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Le maire propose d'élire 2 adjoints et indique qu'il a l'intention de nommer 4 conseillers délé-

gués. Discussion dans l'assemblée à propos de ce nombre d'adjoints. Vote à scrutin secret. Résultat du vote : 2 adjoints (9) 4 adjoints (5).

Après vote, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre d'adjoints.

Election des adjoints

Election du 1^{er} adjoint : 14 votants – 3 blancs, 11 exprimés (suffrages LE DEVEHAT Maryannick 11, LE BRAZIDEC Pascal 2)

Madame LE DEVEHAT Maryannick a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Election du 2^e adjoint : 14 votants – 1 blanc 13 exprimés (suffrages LE DOUARIN Corinne 13)

Madame LE DOUARIN Corinne a été proclamée second adjoint et immédiatement installée.

Information : Conseillers municipaux délégués

Le maire informe l'assemblée qu'il va nommer 4 conseillers délégués, à savoir :

Aymeric PIRIO avec pour mission l'embellissement, l'environnement, l'aménagement ;

Bernard LE BLANC avec pour mission l'amélioration de l'habitat, la gestion des biens communaux, la carte communale ;

Jean-René RICHARD avec pour mission la vie associative, les animations, les loisirs ;

Pascal LE BRAZIDEC avec pour mission le sport et la culture, le patrimoine et le tourisme.



Séance du 9 juin 2020

Délégation du conseil municipal au Maire – article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que les dispositions du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Ainsi, dans un souci de favoriser la bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services techniques municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 12 000 € TTC ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 euros,
10. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €,
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

12. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,

13. de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

En vertu de l'article L 2122-23 du C.G.C.T., le Maire doit rendre compte des décisions prises au titre de ses délégations, à la réunion du conseil municipal suivant.

Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au conseil de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Après avoir pris connaissance des taux maximum et après délibération, le conseil municipal, considérant que la commune compte 830 habitants (population totale – recensement publié fin 2019), décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints et conseillers délégués suivant l'enveloppe maximale accordable. Le versement des indemnités prendra effet au 26 mai 2020 : date d'installation du nouveau conseil.

Indemnités de fonction maximales dans les communes au 1er janvier 2020

Art 92 de la loi 2019-1461 du CGCT

Population totale (tranche démographique)	Taux maximum (en %)	Montant Indemnité du Maire	Taux maximum (en %)	Montant Indemnités des Adjoints
500 à 999 habitants	40,3	1 567,43 €	10,7	416,17 €

L'enveloppe maximale est de 2 399.77 € brut : indemnité maximale du Maire et indemnité maximale pour 2 Adjoints.

Selon le statut de l'élu, les indemnités des conseillers municipaux délégués sont comprises dans l'enveloppe suivante :

Noms des élus bénéficiaires	Indemnités maximales (en % de l'indice brut 1027)	Indemnités allouées
Maire : M. Hervé BRULÉ Administration générale	40.3 %	36,9% soit 1 435,18 €
1 ^{er} adjoint : M ^{me} Maryannick LE DEVEHAT Affaires sociales et scolaires, Communication	10.7 %	6.19% soit 240,75 €
2 ^{ème} adjoint : M ^{me} Corinne LE DOUARIN Voirie et réseaux, urbanisme	10,7 %	6.19% soit 240,75 €
Conseiller délégué : M. Aymeric PIRIO Environnement, embellissement, aménagement		3,1% soit 120,57 €
Conseiller délégué : M. Bernard LE BLANC Amélioration habitat, suivi biens communaux, carte communale		3,1% soit 120,57 €
Conseiller délégué : M. Pascal LE BRAZIDEC Sport, culture, patrimoine et tourisme		3,1% soit 120,57 €
Conseiller délégué : M. Jean René RICHARD Vie associative, animations, loisirs		3,1% soit 120,57 €
TOTAL	2 399,77 €	2 398,96 €

Ces indemnités seront payées mensuellement. Après délibération, le conseil municipal valide ces indemnités.

Désignation des membres de la Commission d'Action Sociale

Monsieur le Maire indique qu'il convient de constituer une Commission d'Action Sociale, généralement elle est composée du Maire et d'un nombre de membres issus du conseil municipal équivalent à un nombre de membres extérieurs au conseil.

Après délibération, la Commission d'Action Sociale est composée :

Le Maire : Hervé BRULÉ.

Membres du conseil municipal : Maryannick LE DEVEHAT, Agnès BRUNEL, Maryline COUE, Marie-Thérèse JAOUEN.

Membres extérieurs : Marie-Thérèse ADELIS, Alain COMMANDOUX, Maryvonne DANO.

Responsables bibliothèque

Pour faire suite à la démission de Juliette ZARA, responsable bénévole de la bibliothèque, il convient de nommer un autre interlocuteur-responsable.

Après en avoir délibéré, la bibliothèque étant communale : Pascal LE BRAZIDEC demeure le responsable communal, les responsables bénévoles sont : Marie-Thérèse JAOUEN avec pour suppléantes : Béatrice LACHAUD et Isabelle JAMIN.

Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

Après chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués auprès des organismes et instances extérieurs à la commune.

Après discussion, sont nommés :

- Syndicat scolaire du pays de Josselin : Maryannick LE DEVEHAT,
- Morbihan Énergies : Corinne LE DOUARIN, Hervé BRULÉ,
- Mission Locale : Pascal LE BRAZIDEC, Valentin LANG,
- Correspondant défense : Aymeric PIRIO,
- Référent sécurité routière : Corinne LE DOUARIN,
- Référent électricité : Corinne LE DOUARIN,
- Référent addictions : Marie-Thérèse JAOUEN,
- Délégué ARIC : Maryannick LE DEVEHAT,
- Délégué CNAS : Maryannick LE DEVEHAT

Location des salles – remboursement arrhes location de salle pendant la covid

Les personnes ayant réservé et versé les arrhes pour la location de la salle communale, en demandent le remboursement, compte-tenu de l'annulation du fait de la crise sanitaire.

Après délibération, le conseil municipal valide cette demande.

Chapelle Saint-Gobrien · lot- Création de 3 vitraux, lot · mobilier

LOT 7B CRÉATION DE 3 VITRAUX



Dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle Saint-Gobrien, monsieur le Maire informe l'assemblée de la consultation pour la création de 3 vitraux. Voici le résultat de la consultation :

2 entreprises ont répondu : Les ateliers de LANDEVET et LUMIVITRAIL

Les offres des entreprises ont été analysées d'après le règlement de la consultation qui prévoit 2 critères : Critère A : valeur technique de l'offre (noté sur 60 pts), avec 5 sous critères

Critère B : prix de l'offre (noté sur 40 pts)

Classement à l'issue de l'analyse : LUMIVITRAIL - 1

Il est proposé de confier les travaux à LUMIVITRAIL. Montant de l'offre : 30 504,49 € HT

		Total € H.T.	T.V.A. (20%)	Total € T.T.C.
Tranche optionnelle n°1	Baie N°6	11 832,02 €	2 366.40 €	14 198.42 €
Tranche optionnelle n°2	Baies N°6 et N°1	18 672,47 €	3 734.49 €	22 406.96 €
Total lot		30 504,49 €	6 100,89 €	36 809,38 €

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché.

LOT 8 – RESTAURATION DU MOBILIER

Dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle Saint - Gobrien, monsieur le Maire informe l'assemblée de la consultation pour la restauration du mobilier, avec un lot pour la menuiserie et un lot pour la polychromie.

LOT 8A · MENUISERIE

Pour le lot menuiserie, seule l'entreprise COREUM a répondu.

Le rapport d'analyse propose au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché à l'entreprise COREUM. L'offre étant conforme à l'estimation. Le montant de l'offre est de 70 770 € HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COREUM.



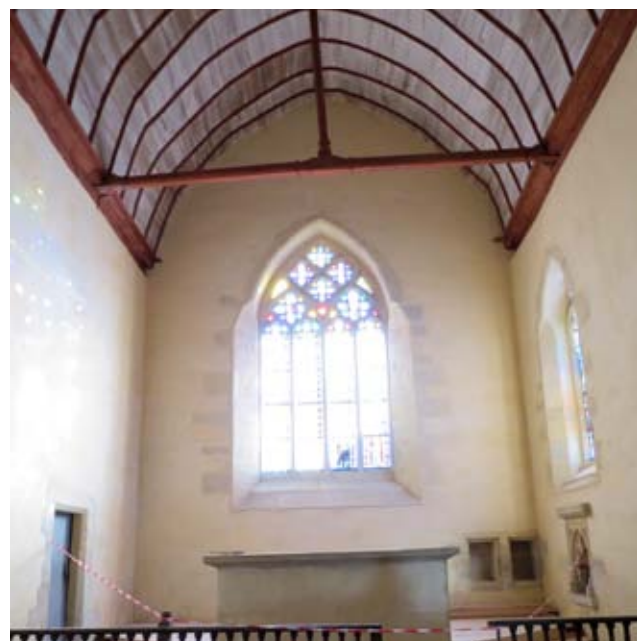
Restauration de la charpente sculptée du transept

LOT 8B - POLYCHROMIE

Pour le lot polychromie, 2 réponses : entreprise ARTHEMA de Nantes et entreprise COREUM de Pluméliau-Bieuzy

Le rapport d'analyse des offres, classe en premier l'entreprise COREUM et en second l'entreprise ARTHEMA. Il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché à l'entreprise COREUM. Le montant de l'offre est de 73 665 € HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COREUM.



Finalisation des travaux sur le chœur

Aménagement du bourg - avenant n°2, tranche optionnelle 2, lot 1

En cours de chantier, des modifications ont été apportées au projet, en particulier concernant la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales. Ces modifications se traduisent par des plus-values sur le montant des travaux. De plus, des travaux modificatifs ont été réalisés à la demande du Maître d'ouvrage afin de minimiser l'impact financier du réseau EP (nature des revêtements, bordures, chaînage.)

L'avenant s'élève à 17 500 €.

Le montant du marché après modification du marché est de 227 377,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Autorise le Maire à signer cet avenant.

Lotissement - prix de vente, autorisation pour signature d'un mandat

Monsieur le Maire informe l'assemblée et plus particulièrement les nouveaux élus du prix de vente des lots au lotissement l'Atelier, à savoir 18 € et 5 € pour les primo accédants. Il propose de revoir le prix pour les primo accédants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 10 € le prix de vente au mètre carré pour les primo accédants.

Par ailleurs, considérant qu'aucun lot n'a été vendu ou réservé, monsieur le Maire souhaite donner un mandat à une agence immobilière. Il a rencontré 2 agences.

Après de Square Habitat, les frais pour les acquéreurs seront de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer l'acte.

Séance du 29 juin 2020

Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle les résultats de clôture 2019 pour les budgets Commune et Assainissement. La compétence assainissement est désormais communautaire, le budget annexe Assainissement est dissout.

Résultat 2019 du budget principal : 204 618,75 €

Résultat 2019

du budget assainissement : - 7295,47 €

Résultat de clôture 2019 consolidé : 197 323,28 €

Compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement 2019 doit être affecté au compte 10682 en intégralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter 197 323,28 € au compte 10682.

Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2020	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10,85	725 200	78 684
Taxe foncière (bâti)	26,27	528 900	138 942
Taxe foncière (non bâti)	40	69 900	27 960

A compter de 2020, la taxe d'habitation est compensée, les seuls taux à voter concernent le foncier bâti et non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien des taux pour les taxes foncières bâties et non bâties.

Vote des budgets

A - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 569 357 €

En section d'investissement à 1 587 574 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2020.

B - BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 66 846,87 €,

En section d'investissement à 122 669,12 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2020.

Chapelle Saint-Gobrien – demande de subventions – tranche optionnelle n°2

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui informe de l'attribution d'une subvention de l'État de 227 500 € représentant 65 % de la dépense de 350 000 € HT pour la troisième tranche de travaux de la chapelle Saint Gobrien. Les crédits étant inscrits au budget, il convient de solliciter les autres subventions accordables.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		HT
Travaux	350 000,00 €	ETAT	50%	175 000,00 €
		Fond incitatif	15%	52 500,00 €
		DEPARTEMENT	20%	70 000,00 €
		REGION	10%	35 000,00 €
		Autofinancement		17 500,00 €
TOTAL	350 000,00 €			350 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'ensemble des subventions accordables pour la troisième tranche des travaux de la chapelle Saint - Gobrien.

Label écoles numériques 2020

L'école Notre Dame a reçu une proposition pour constituer un dossier 'label écoles numériques 2020', afin d'obtenir du matériel informatique, financé à 50% par l'état et les 50% restant par la commune ou communauté de communes. L'école souhaitant s'équiper en tablettes, Madame la Directrice demande si ce dossier est envisageable pour la commune.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé ce dossier-projet urgent, pour la commande de 12 tablettes (1 800 €), 3 tableaux numériques (2 700 €), services numériques (236 €), soit une commande de 4 736 € au total financée à 50% par l'État et par la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette commande.

Liste de contribuables pour la Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle commission communale des impôts directs doit être instituée, suite au renouvellement du conseil municipal.

Pour la commune, elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer par délibération une liste de contribuables, en nombre double, c'est-à-dire 24 noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose 24 noms.

Le Directeur Régional / Départemental des Finances Publiques retiendra 12 noms sur cette liste.

Par courrier du 27 juillet, la direction départementale des finances publiques a nommé :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- 1 – M. JARNO Michel
- 2 – Mme DANO Maryvonne
- 3 – M. COMMANDOUX Alain
- 4 – M. BERNARD Alain
- 5 – Mme BIHOUEE Nadine
- 6 – Mme DREAN Martine

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

- 1 – M. BRULE Jean-Paul
- 2 – M. LE BLANC Didier
- 3 – M. PIRIO Paul
- 4 – M. CLEQUIN Johann
- 5 – Mme LE BLANC Christiane
- 6 – M. LE BLANC Bernard

Réflexion sur l'achat d'une faucheuse d'accotement

La faucheuse d'accotement doit être remplacée, le conseil municipal réfléchit. Corinne LE DOUARIN suggère de louer une machine, sur la base de 15 € de l'heure pour les accotements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour cette année, de louer une machine, cela va permettre de se donner du temps.

Chapelle Saint-Gobrien – avenant 1 lot 1 – maçonnerie – pierre de taille

Le montant de la tranche ferme est de 95 633,44 € HT – Entreprise JOUBREL

Il convient, sans en modifier par ailleurs les clauses initiales, d'ajouter aux prestations prévues dans la tranche ferme du marché cité, les



Découverte d'une niche avec vestiges de polychromies à l'arrière du retable du transept

prestations correspondant au devis vérifié le 19/05/2020.

Dans le projet initial, il était prévu de déposer l'autel granit et de ne replacer dans le chœur que le maître autel en bois polychrome. Après échanges avec la DRAC, il a finalement été demandé de reposer la dalle d'autel en granit sur support en maçonnerie de moellons enduits à la chaux et terre en harmonisation avec les enduits neufs du chœur et de replacer l'autel en bois polychromes à l'arrière, sous la maîtresse-baie.

Montant de l'avenant : 3 244,71 € HT, tva 648,94 €, soit 3 893,65 € TTC

Nouveau montant du marché : 98 878,15 € soit 118 653,78 € TTC

Cet avenant représente une augmentation de 3,39 % du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Autorise le Maire à signer cet avenant.

Chapelle Saint-Gobrien – avenant 1, lot 4 menuiserie

Le montant de la tranche optionnelle 1 est de 5 850 € HT – Entreprise DLB

Il convient, sans en modifier par ailleurs les clauses initiales, d'ajouter aux prestations prévues dans la tranche optionnelle 1 du marché



Pose de la couverture neuve du transept

cité, les prestations correspondant au devis vérifié le 19/05/2020.

Dans le projet initial, il était prévu de déposer l'autel granit et de ne replacer dans le chœur que le maître autel en bois polychrome. Après échanges avec la DRAC, il a finalement été demandé de reposer la dalle d'autel en granit sur support en maçonnerie de moellons enduits à la chaux et terre en harmonisation avec les enduits neufs du chœur et de replacer l'autel en bois polychromes à l'arrière, sous la maîtresse-baie.

L'estrade du chœur doit donc être plus grande que prévue initialement afin d'accueillir les deux autels et de pouvoir permettre une circulation confortable entre les deux.

Montant de l'avenant : 900 € TVA 180 € soit 1 080 € TTC

Nouveau montant du marché : 6 750 € soit 8 100 € TTC

Cet avenant représente une augmentation de 15,38 % du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Autorise le Maire à signer cet avenant.

Groupe de travail – jardin du souvenir

Le groupe de travail sera composé de Pascal LE BRAZIDEC, Aymeric PIRIO, Marie-Thérèse JAUEN

Divers

Pot avec les amis de Saint - Gobrien. Le pot aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire,

Problèmes rats, frelons – rue des chênes

Référents frelons asiatiques : Aymeric PIRIO et Florian NAYL

Nuisance des pigeons sur le toit de l'église

Séance du 3 septembre 2020**Personnel communal****A - RENOUELEMENT DE CONTRATS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité. En l'occurrence, il s'agit de renouvellement de contrats.

Au service administratif, renouvellement de contrat pour l'agent adjoint administratif, pour

une durée de 4 heures 30. L'agent en poste, est disponible les mercredis après-midi, pour une durée de 3 mois dans un premier temps.

Au service technique, il s'agit du renouvellement sur un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services à certains moments de l'année, Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en application de l'article 3-1° et 2° de la loi n°84-53 précitée :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Décide de créer au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie c) et 1 emploi à temps non complet dans le grade d'adjoint administratif territorial (catégorie c),

Indique que les crédits sont inscrits au budget, Autorise le Maire à signer les contrats.

Stage au service technique

Le conseil est informé que Monsieur GILLET, travailleur à l'ESAT du Val d'Oust a fait une demande pour effectuer un stage du 21 septembre au 16 octobre au service technique de la commune.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de stage.

Prévision travaux voirie · curage fossés, fauchage talus, élagage

Madame LE DOUARIN Corinne dresse les prévisions de travaux par entreprises extérieures, faute de matériel. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises de la commune.

Pour le curage de fossés, sur une base de 8 kms. Le devis de l'entreprise BRULE TP est de 1,10 € du ml et l'entreprise COUESPEL de 1,30 € du ml. La commission propose de retenir l'entreprise BRULE TP.

Pour le fauchage des talus, l'entreprise COUES-

PEL propose 165 € HT du kilomètre, l'entreprise BRULE-MALABOEUF : 148 €. La commission suggère de retenir l'entreprise COUESPEL du fait de l'indisponibilité de l'entreprise BRULE MALABOEUF à la date d'intervention souhaitée.

Pour l'élitage, l'entreprise BRULE TP propose un tarif avec lamier pour un coût de 85 euros/heure.

L'entreprise COUESPEL propose le même tarif, avec une hauteur maxi de 5 mètres et l'entreprise MAHOUIIN, 80 € de l'heure, avec nacelle. La commission suggère l'entreprise MAHOUIIN.

Pour l'élitage, la commission a évalué les besoins par secteur. Un courrier indiquant le ou les numéros des parcelles sera adressé aux propriétaires concernés afin qu'ils puissent réaliser les travaux par eux-mêmes ou par l'entreprise mandatée par la commune. Dans ce dernier cas une facture leur sera adressée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient l'entreprise BRULE TP pour le curage de fossés,
- Retient l'entreprise COUESPEL pour le fauchage de talus,
- Retient l'entreprise MAHOUIIN pour l'élitage,
- Sollicite la subvention accordable pour l'entretien de la voirie hors agglomération, pour le curage des fossés, auprès du Département du Morbihan.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque la taille de la haie de thuyas autour du terrain de foot. Jusqu'à présent, cette haie était taillée par les agents du service technique, avec location d'une nacelle. L'entreprise SAM PAYSAGE propose un prix forfaitaire de 5500 € HT, comprenant taille avec location nacelle et ramassage et évacuation des déchets. Le prix de l'entreprise Paysages de l'Oust s'élève à 7200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Retient l'entreprise SAM Paysages.

Social · maintien ou non du repas annuel

Madame LE DEVEHAT Maryannick indique que la commission d'action sociale s'est réunie et a décidé à l'unanimité d'annuler le repas du CCAS, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Jardin du souvenir

Monsieur LE BRAZIDEC Pascal indique que

la commission s'est réunie et a décidé que le jardin du souvenir serait installé à gauche en entrant dans le cimetière. Comme il se doit, ce jardin sera matérialisé par une stèle en granit. Une pierre sera récupérée provenant du jardin du presbytère. A chaque dispersion de cendres, une plaque mentionnant l'identité du défunt sera fixée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cet aménagement.

Proposition de cession d'une parcelle départementale

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Département du Morbihan, qui propose la cession de la parcelle ZT 264, située au lieu-dit « La Belle Etoile », au prix de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique qu'il n'est pas intéressé par cette parcelle.

Commerce · maîtrise d'œuvre – signature d'un avenant

Préalablement à la consultation des entreprises pour la rénovation d'un bâtiment en maison multi-services, le cabinet BLEHER adresse un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, réajustant sa rémunération, compte-tenu de l'estimation des travaux au stade APD (Avant-Projet Définitif).

L'estimation initiale des travaux se chiffrait à 143 000 € HT, soit pour un taux de rémunération de 8.3%, à un forfait de base de 11 869 €. Compte-tenu de la nouvelle estimation, qui s'élève à 175 200 € HT. Le forfait de base est de 14 541.60 € HT, auquel s'ajoute un forfait de 750 € pour les quantitatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment en maison multi-services.

Liste électorale · commission de contrôle

En raison du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission est composée de 3 membres au maximum, pour les communes de moins de 1000 habitants. A savoir :

1 conseiller municipal – pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut le plus jeune Conseiller municipal. A l'exception, du maire,

des adjoints et des conseillers municipaux qui auraient une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ;

1 délégué de l'administration : désigné par le Préfet ;

1 délégué du TGI Tribunal de Grande Instance : désigné par le président du TGI.

(Ne peuvent être désignés en qualité de délégué de l'administration ou de délégué du TGI : les conseillers municipaux, les agents communaux ou de l'EPCI)

Pour Saint - Servant, sont proposés :

Conseillers municipaux : titulaire Florian NAYL, suppléant Aymeric PIRIO

Délégués de l'administration : titulaire Joël DANET, suppléant Alain BERNARD

Délégués du Tribunal : titulaire Alain MAINGUY, suppléante Marie-Noëlle MARTIN

Les titulaires et suppléants cités ci-dessus, ont été nommés, par arrêté préfectoral du 12 novembre, membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

Ploërmel Communauté · station d'épuration · proposition d'une convention pour la gestion des ragondins

Ploërmel Communauté nous interroge à propos de la gestion des ragondins, sur les unités d'épuration des communes. 2 possibilités, soit la commune continue de gérer en lien avec l'association de chasse locale, soit la commune s'inscrit à l'appel d'offre de la communauté pour ce type de prestation. Le coût est fixé à 200 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de procéder avec les piégeurs locaux, Autorise le maire à signer la convention avec Ploërmel communauté, qui reversera à la Commune 200 € par an.

Ploërmel Communauté · conventionnement pour accéder à l'outil Déclaloc · déclarations de meublés touristiques et de chambres d'hôtes

Dans le cadre de l'instauration de la taxe de séjour, Ploërmel Communauté a contracté avec une société pour une plateforme appelée Déclaloc, facilitant les déclarations de meublés touristiques et de chambres d'hôtes. Dans la mesure

où les déclarations se font dans les mairies du lieu d'hébergement, Ploërmel Communauté propose l'accès à l'outil Déclaloc aux communes, sous réserve de conventionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'outil Déclaloc.

Questions diverses

IMPLANTATION D'UN ABRI BUS – RUE DES GRANTIERS

La région Bretagne participe financièrement au projet d'aménagement d'arrêts de cars étudiés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. La fourniture et mise en place de mobilier de sécurisation et de mise en accessibilité de l'arrêt est prise en compte.

Les éléments techniques et financiers ont été transmis à la Région. Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Opte pour un abri bus de la société Abri Services, au coût de 6000 € TTC environ,

Autorise le Maire à signer la convention de financement avec la Région Bretagne, une subvention de 70% devrait être accordée.

PRÉPARATION DE CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Lors de l'installation du conseil communautaire, ont été constituées un certain nombre de commissions de travail dont la plupart sont ouvertes, dans une certaine proportion aux conseillers municipaux non conseillers communautaires.

Des élus communaux se positionnent sur les commissions :

Aymeric PIRIO pour la commission Environnement, Déchets, Eau, Assainissement, GEMAPI, Énergies, Plan climat-air-énergie,

Marie-Thérèse JAOUEN pour la commission Tourisme,

Pascal LE BRAZIDEC à la commission Affaires Culturelles,

Bernard LE BLANC à la commission Habitat,

François QUELLEUX à la commission Education, Enfance, Jeunesse,

Maryannick LE DEVEHAT à la commission Santé.

Cette liste va être transmise à Ploërmel Communauté.

DÉLÉGUÉ COVID

Pascal LE BRAZIDEC propose qu'un délégué COVID soit nommé au sein de chaque association. Au niveau communal, Maryannick LE DEVEHAT accepte d'être le délégué communal COVID.

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique avec détection automatique vont être placés à la bibliothèque, à la mairie, à la salle des sports et à la salle communale.

RATS

Des problèmes de rats persistent au lotissement et dans le bourg, il va être fait appel à une société de dératisation.

COUVERTURE INTERNET

Valentin LANG signale les problèmes de connexions au Grand Lézarnan. Monsieur le Maire indique que le secteur devrait bénéficier d'une bonne couverture pour la fin de l'année 2020.

Marie-Thérèse JAOUEN évoque la possibilité de faire un potager pour les locataires de la résidence du presbytère.

Jean-René RICHARD s'inquiète de la présence d'un téléphone à la salle des sports. Un appareil vient en effet d'être installé dans la salle de réunion. Il transmet aussi la demande de l'école concernant le renfort de personnel pour assurer la cantine et la garderie. Il évoque également le manque d'éclairage sur le Bô, des solutions seront prochainement étudiées. Par ailleurs, il demande aussi au nom des associations l'acquisition d'un chapiteau par la commune.

Bernard LE BLANC évoque une rencontre avec les pompiers afin de prendre un arrêté précisant les coordonnées des différentes bornes incendies. Des points d'eau de particuliers peuvent être ajoutés à cette liste communale.

Séance du 27 octobre 2020

Motion de soutien pour l'installation d'une IRM à l'hôpital de Ploërmel

Le conseil municipal de Saint - Servant s'associe à la demande des élus du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne concernant l'installation d'une IRM au Centre Hospitalier Alphonse Guérin de Ploërmel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sollicite l'installation d'une IRM au Centre Hospitalier de Ploërmel car cet équipement est essentiel pour la population afin d'éviter les renoncements aux soins et les ruptures de parcours. Il est nécessaire pour une équité dans l'accès aux soins et indispensable pour des raisons de proximité.

Ecole - demande de subvention exceptionnelle pour la classe de neige

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'Ogec de l'école Notre Dame, pour une classe de neige en janvier. Compte-tenu du contexte sanitaire, une assurance a été prise. Le coût du séjour par élève s'élève à 500 €, l'Ogec sollicite une aide de 80 € par élève. 30 élèves du CE1 au CM2 sont concernés par ce voyage.

Monsieur le Maire rappelle que ce voyage est organisé tous les 4 ans et qu'en 2016, l'aide accordée par la commune était de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'accorder 50 € par élève et 15 € en plus de façon exceptionnelle compte-tenu du surcoût lié au covid,

Cette dépense sera inscrite au budget 2021, sous réserve du maintien du voyage.

Devis peinture ouvertures, chapelle du Bois du Gué

Monsieur LE BLANC présente des devis pour la peinture de 2 portes et 2 fenêtres à la chapelle du bois du gué. Le devis DERVAL-BOEFFARD s'élève à 1 330,41 € TTC et le devis de l'entreprise DERVAL Franck à 1 538,85 € TTC. Le taux de tva est de 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DERVAL-BOEFFARD.

Maison Multiservices -

ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation pour les travaux de rénovation de la maison multi-services.

Le marché est divisé en 9 lots :

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Gros Œuvre- démolitions

Lot 3 : Charpente- Menuiserie Bois

Lot 4 : Couverture ardoises - Étanchéité

Lot 5 : Cloisons sèches - Isolation

Lot 6 : Revêtements de sols – Faïence

Lot 7 : Peinture

Lot 8 : Électricité

Lot 9 : Plomberie Sanitaires- Chauffage - Ventilation

Les offres des entreprises ont été analysées d'après le règlement de consultation et selon deux critères :

Critère A : valeur technique de l'offre (40%)

Critère B : prix de l'offre (60%)

Tableau récapitulatif issu de l'analyse des offres :

LOTS	ENTREPRISES	Montant des offres HT	Estimation HT
Lot 1 - Désamiantage	BRIERO MAURON	6 427,60 €	7 700 €
Lot 2 - Gros Œuvre Démolitions	PONGELARD Guiliers	56 223,57 €	39 000 €
Lot 3 - Charpente Menuiserie bois	THETIOT La Chapelle Caro	23 061,40 €	28 600 €
Lot 4 - Couverture Ardoises Etanchéité	AR TOITURE Bohal	11 999,87 €	12 600 €
Lot 5 - Cloisons sèches isolation	LE MOULLIEC Baud	15 913,08 €	19 000 €
Lot 6 - Revêtements de sols Faïence	LE BEL Malestroit	10 756,57 €	15 000 €
Lot 7 - Peinture	DEBAYS Pleucadeuc	6 400,39 €	11 500 €
Lot 8 - Electricité	LE METOUR Vannes	12 268,70 €	16 700 €
Lot 9 - Plomberie Sanitaires - Chauffage-Ventilation	MAHE Plumelec	17 191,70 €	24 500 €
TOTAL HT		160 242,88 €	174 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Déclare l'appel d'offres fructueux pour l'ensemble des lots,

Autorise le Maire à signer les marchés.

Maison multiservices - assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'assujettir à la TVA l'opération « Maison multiservices ». Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'assujettissement cette opération.

Questions diverses

A - CESSION PORTION DE CHEMIN AUX ÉPOUX TINTORI

Monsieur le Maire informe le nouveau conseil

municipal d'une demande des époux TINTORI d'acquisition d'une portion de chemin, aux abords de leur propriété au lieu-dit « La Touche Piro ». Le conseil municipal précédent avait donné un accord, puis avait refusé la cession car leur propriété empiétait sur le domaine public et avait demandé une mise en conformité de la situation avant toute cession.

Un certificat de délimitation et de bornage -rétablissement de limites a été fait en avril dernier. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide le déclassement d'une portion de terrain, de 149 m² ; parcelle ZN 454

Décide l'aliénation de cette portion de terrain, au profit des époux TINTORI, au prix de 4 € le m²,

Il est prévu également le détachement de deux parcelles (ZN 456 et ZN 457) de la propriété TINTORI, le long de la voie. Celles -ci deviennent propriété de la commune.

Autorise le Maire à signer l'acte d'échange. Les frais d'acte sont à la charge du demandeur.

B - DÉFIBRILLATEUR

Madame Corinne LE DOUARIN présente plusieurs devis pour l'installation d'un défibrillateur à l'extérieur de la salle des sports.

La pharmacie de Val d'Oust propose un défibrillateur au coût de 1 540 € HT, Cardio-secours pour un coût de 1 574 € HT avec une formation incluse, et SCHILLER pour un coût de 1305 € HT avec une formation au coût de 490 € pour 20 personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Retient la proposition de Cardio-secours.

C - CONVENTION POUR UTILISATION DE LA BORNE MARCHÉ

Suite à l'installation de la borne « marché » au jardin du Bô, la commission animation propose d'établir une convention d'utilisation pour les professionnels. Il convient d'en fixer les modalités financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 5 € l'utilisation pour une demi-journée (de 0 à 4 heures maximum) et 10 € pour une utilisation au-delà de 4 heures.

Informations

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame Maryannick LE DEVEHAT signale que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, suite aux dernières élections municipales.

TOURISME · HALTE REPOS À SAINT - GOBRIEN

Ploërmel Communauté co-pilote avec l'Oust à Brocéliande Communauté un projet de développement touristique, portant sur la valorisation du canal de Nantes à Brest et des voies vertes par le renforcement de la pratique de l'itinérance et l'amélioration des conditions d'accueil des usagers. Ce projet, s'inscrit dans la continuité des préconisations des stratégies de développement intégrées de Destination Brocéliande et de valorisation des canaux porté par la région Bretagne. A ce titre, il bénéficie d'un accompagnement financier et en ingénierie de la Région Bretagne.

Les services du pôle tourisme de la région ont élaboré une méthodologie afin d'identifier les pôles de services et aires d'arrêts à proximité ou le long des grands itinéraires inscrits au schéma régional des véloroutes voies vertes.

Le site de Saint-Gobrien est identifié comme halte repos. Pour satisfaire aux différentes attentes des visiteurs et itinérants, il convient de compléter les équipements et services déjà en place sur votre commune. Il est proposé l'installation de toilettes publiques. La commune devra suggérer et mettre à disposition un emplacement.

LOTISSEMENT L'ATELIER · 2 LOTS SONT RÉSERVÉS.

Séance du 8 décembre 2020

Renouvellement convention Multi-services avec la FDGDON

La FDGDON propose le renouvellement de leur convention multi-services, pour une durée de 3 ans. Cette convention permet un ensemble de services, à savoir des conseils auprès des élus et du personnel sur la lutte contre les nuisibles, la mise à disposition d'effraies, le matériel de piégeage, conseils à propos du frelon asiatique ... Le coût de cette prestation est de 101,44 euros par an pour les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide le renouvellement de cette convention avec la FDGDON.

Loyer logement rez-de-chaussée résidence du Presbytère

La consommation électrique du logement situé au rez-de-chaussée à la résidence du Presbytère est très élevée et ce malgré le remplacement des radiateurs. Avant d'effectuer des travaux, il est souhaitable de réaliser un diagnostic énergétique.

Dans l'attente et au vu de la consommation, le conseil municipal décide une réduction du loyer de 60 € pendant 6 mois. Le locataire devra présenter ses factures de consommation d'électricité.

Personnel · projet Compte Épargne Temps

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'un agent de l'ouverture d'un compte épargne temps.

Ploërmel Communauté · opposition au transfert ou non de la compétence urbanisme – carte communale- à Ploërmel Communauté

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence était effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU devait intervenir avant le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus, ce qui a été le cas sur le territoire de Ploërmel Communauté.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Ploërmel Communauté, de la Communauté de communes de Mauron-En-Brocéliande, de la Communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté au 1er janvier 2017,

arrêté modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016. Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2018 modifié portant approbation des statuts de Ploërmel Communauté.

Vu la loi ALUR et son article 136

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,

Considérant qu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues à l'article 136 du CGCT.

Considérant qu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté.

S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions sus mentionnées, dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DE S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à Ploërmel Communauté au 1er janvier 2021.

DE DEMANDER au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

Ploërmel Communauté · délégation de signature au service instructeur

Suite au renouvellement du conseil municipal, Ploërmel Communauté nous demande de reprendre un arrêté de délégation de signature à l'instructeur pour l'urbanisme.

Pour information, la commune est dotée d'un document d'urbanisme approuvé le 19/04/2007. Le maire est compétent pour délivrer au nom de la commune de Saint-Servant, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur les déclarations préalables et pour délivrer les certificats d'urbanisme.

Jusqu'au 31 décembre 2016, les services de l'État assuraient l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme. Courant 2017, l'instruction est confiée à Ploërmel Communauté.

Un règlement prévoit la répartition des rôles entre la commune et le service instructeur de Ploërmel Communauté. Le service de Ploërmel Communauté est chargé de l'instruction, le maire signe les décisions et actes administratifs. Afin d'améliorer le service rendu aux administrés, il est proposé de donner délégation à l'instructeur. La délégation est limitée aux courriers d'échanges et non aux décisions finales.

Après en avoir délibéré :

Un nouveau règlement sera transmis à Ploërmel Communauté, le maire prendra un arrêté de délégation de signature aux instructeurs du service urbanisme.

Référent covoiturage

Suite aux réunions organisées sur le thème de la mobilité, Ploërmel Communauté souhaite la désignation d'un référent covoiturage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse JAOUEN référent-covoiturage.

Borne marché

Après réflexion et compte-tenu des difficultés liées au contexte sanitaire, la borne Marché sera mise à disposition du « p'tit bar à frites » pendant un an.

CCAS

Un panier sera offert aux personnes de 70 ans et plus, étant donné que le repas n'a pas eu lieu vu la situation sanitaire.

Aménagement Bourg



Avant travaux



Après travaux



Commerces

Commerces Alimentaires

ÉPICERIE AMBULANTE À DOMICILE A CHARTIER

06 19 59 85 40 ou 02 97 93 03 91. Produits frais, locaux, fruits et légumes jeudi matin

FOOD TRUCK - LE P'TI BAR À FRITES. 06 50 51 68

35 BURGERS FRITES MAISONS, CAVE À BIÈRES.

Mardi soir place du Bô.

BRÉNATURE VENTE DE COCHONS, CHARCUTERIE, VACHES SALERS

le vendredi de 15h à 18h30 à la ferme. En conversion bio

SARL AU GRÉE DE L'AGNEAU

Vincent Bienfait 08 92 97 62 22

JOHAN CLÉQUIN VIANDE DE PORC

02 97 93 61 77

MARAÎCHER CHRISTOPHER HOLLANDERS

06 71 11 72 85 commandes le vendredi pour un retrait le samedi.

Projet en cours : une plantation de verger à la lande.

Autre commerce

COIFFURE À DOMICILE

Claire 07 61 79 89 01



Message de Sylvie Le Cam

« Sylvie LE CAM, Pédiatrice-Podologue à Guégon, vous informe l'arrêt de son activité et la reprise de son cabinet par Madame Morgane RISSE. Elle remercie son aimable patientèle pour la fidélité et la confiance qu'on lui a accordé tout au long de ces années. »



A la médiathèque de Josselin, j'ai écouté Laurène présenter le service RIV covoiturage. Pas sourde, j'ai vite compris que je pouvais covoiturer jusqu'au marché de Ploërmel le vendredi matin.

RIV covoiturage

Yveline
St Servant / Oust > Ploërmel
en covoiturage

Mars à mai 2020

Comme partout en France, les écoles ont vécu un contexte complètement inédit de mars à mai 2020.

En effet, le vendredi 13 mars 2020, Mr Macron, nous annonce que nous devons fermer nos écoles, pour une période indéterminée.

Durant ce confinement, les enseignantes et les élèves ont continué de travailler, mais différemment.

Les élèves et les parents recevaient nos instructions par mail et ils devaient, malgré tout, continuer le travail scolaire. Les enseignantes tenaient des permanences à l'école afin d'imprimer des documents ou distribuer de matériel, des livres....

Nous avons appris à travailler différemment et surtout à garder le lien : photos, vidéos, visio....

Un grand bravo aux parents pour leur investissement auprès de leurs enfants et pour tous les messages bienveillants à notre égard.

12 mai 2020

Nous ouvrons notre école, mais à une petite partie des élèves seulement. Nous avons travaillé dur pour que le protocole sanitaire soit en place et que tout soit sécurisé pour la reprise. Des parents sont venus nous prêter main forte, les employés municipaux également pour faire des tracés au sol, le comité des fêtes nous a gracieusement prêté ses tables et bancs afin de permettre la restauration des élèves sous le préau, la mairie nous a fourni le matériel indispensable à l'hygiène et la désinfection....Un bel élan de solidarité qui nous a permis d'ouvrir notre école en toute sécurité dans cette période anxiogène.



22 juin 2020

Notre photo de classe et d'école initialement prévue le 19 mai n'a pas pu être maintenue. Grâce à l'aide de Bertrand Cousseau, papa d'élève et photographe de profession, nous avons pu immortaliser cette année si spéciale. Nous avons eu le plaisir, ce jour de revoir, enfin, tous nos élèves !

Un très grand merci à lui.

Juillet

C'est la fin d'une aventure de 10 ans à l'école de St Servant

pour Béatrice Le Sourd. Enseignante en CE2 et CM depuis 2010, elle quitte le navire pour rejoindre l'école St Mélec à Plumelec.

Elle a été chaleureusement remerciée et gâtée par ses anciens élèves, ses élèves, les parents, les bureaux de l'APEL et l'OGEC.....et ses collègues.

Même si nous n'avons pas pu organiser la kermesse habituelle, ce pot de fin d'année a permis à chacun de dire au revoir à Béatrice et d'accueillir Angélique Renaud, qui lui succède.



Août

Les parents de l'APEL se sont démenés durant l'été pour mettre sur pied, une Kermesse d'autrefois, sur le parc du Bô. Un week-end avec plein d'activités, aussi intéressantes les unes que les autres, avec une

paëlla qui a remporté un franc succès...bref, cette manifestation a été une belle réussite.

Merci à eux, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé. Les bénéfices des actions de l'APEL permettent à nos élèves d'avoir un confort matériel et pédagogique supplémentaire.



Septembre-octobre-novembre

Le 1er septembre 2020, 70 élèves font leur rentrée à Saint-Servant, avec Angélique Guégan en maternelle, Elodie Touzé en CP/CE1 et Angélique Renaud en CE2/CM. L'équipe est complétée par nos 2 ASEM, Catherine Anjot et Catherine Le Guével, ainsi que Myriam Rousseau, AESH et Denis Lecointre, poste ASH du réseau de Josselin.

Encore une reprise d'école dans un contexte particulier. Le virus nous contraint à annuler malheureusement beaucoup de choses, et nos gestes d'enseignantes ne sont plus tout à fait les mêmes.

Mais à l'école Notre Dame, tous arrivent avec le sourire (même derrière les masques pour les élèves du CP au CM2) et la joie de vivre y règne.

Nous bénéficions d'interventions par Ploërmel Communauté : peinture, jeux de raquettes et slam...mais aussi par la bibliothèque qui s'est pliée aux exigences sanitaires, mais qui continue malgré tout à prêter ses livres et à nous conter de belles histoires.

L'APEL continue d'innover pour proposer des manifestations sous des modalités différentes : cette année, il n'y aura pas de marché, mais une vente de panier à été organisée.

Je tiens, au nom de l'équipe pédagogique, à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont apporté et qui continuent de nous apporter un soutien primordial dans cette période complexe : les enfants tout d'abord, les familles, les bénévoles de l'école, l'APEL, l'OGEC, l'AEP, la municipalité.....Votre soutien nous va droit au cœur. Merci !

Bibliothèque municipale de Saint-Servant...

Tel 0637092929

Permanences : Mercredi matin 10h30-midi

Mercredi 14h-16h prêts, rencontres et jeux de sociétés selon le contexte sanitaire .

Vendredi 18h-19h

Le premier confinement n'est heureusement pas parvenu à éteindre la soif de lecture de nos usagers.

Rien n'arrête une équipe motivée ! La bibliothèque et ses bénévoles se sont adaptés aux exigences sanitaires et ont continué à proposer des emprunts durant toute la saison estivale.

Que de péripéties ! Nous avons surfé entre ouvertures, fermetures, et conditions d'accueil évoluant au gré des décrets ministériels. Mise en quarantaine et désinfection ont été notre quotidien.

Bien que ne disposant pas de catalogue en ligne, nous avons relevé le défi et nous sommes efforcés de proposer à chacun un ouvrage selon ses préférences.

Dès la rentrée, est venu le temps de la réouverture avec jauge maximale d'accueil en salle bien précisée et cahier des charges à respecter scrupuleusement.

Nous avons pu alors programmer une soirée de présentation de nos nouveautés et coups de cœur, présenter un kamishibai. Ce fut l'occasion de rencontres, d'échanges joyeux et constructifs entre usagers et bénévoles. Nous avons pu apprécier le talent de marionnettiste et d'acteur de Julien lors d'une mise en scène et lecture d'une nouvelle dont nous avons apprécié l'à propos.

La bibliothèque s'est enrichie d'un nouveau bac jeunesse, et progresse tant au niveau des abonnements aux magazines et cours en ligne gratuits*, qu'au nombre de ses adhérents uniquement coutumiers des livres.

Actuellement nous avons repris le cours de nos permanences habituelles dans le respect des nouvelles normes d'accueil.

Nous avons dû pour cause d'exigences sanitaires changer nos habitudes en ce qui concerne l'accueil des scolaires, mais la routine n'est elle pas faite pour être cassée ? Nous avons inversé le protocole :

C'est donc la bibliothèque qui s'est déplacée pendant un temps à l'école pour y apporter livres,



La bibliothèque vous invite à être acteur d'une Exposition photo Saint Servant dans tous ses états...

Déposez vos photos à la

bibliothèque dans le format

que vous préférez.

avant le 30 avril 2021



Sortez vos appareils photos et partagez nous votre regard sur le patrimoine bâti, un détail de la nature, des animaux ou même le travail des gens...

rires et bonne humeur lors des animations mensuelles toujours très appréciées.

Dans le contexte que l'on connaît, nous n'avons pu reconduire notre fête d'Halloween, mais nous sommes efforcés au mieux de proposer des activités positives à chacun de nos usagers quelque soit son âge.

C'est pourquoi, pour contrer la morosité du moment, nous avons voulu présenter notre projet d'expo photos. Transformez-vous, le temps de vos sorties sportives autorisées, en photographes occasionnels.

Bonne nouvelle! Nous interviendrons avec enthousiasme le 18 décembre dans chaque classe pour fêter avec les scolaires le Noël qui s'approche. Nous sommes payés en sourires et en dessins magnifiques.

Faites comme nous, cultivez votre optimisme! Adoptez un livre ou deux en attendant des jours

meilleurs. Nous avons en rayon de quoi vous faire rire, sourire, rêver ou voyager.

Nous remercions l'équipe des agents du service technique et du secrétariat pour leur bienveillance et l'aide qu'ils nous ont apportées durant ces temps d'adaptation.

Toute notre équipe se joint à moi pour vous souhaiter de douces et belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une année 2021 plus propice aux rencontres.

Marie Thérèse et l'équipe de la bibliothèque.

*Se renseigner en bibliothèque



Irrigation et partage de l'eau à la Ville Rézo

L'accès à l'eau, nécessaire à la vie des hommes, des animaux et des plantes, a engendré et engendre encore aujourd'hui, bien des luttes, des conflits ou des querelles, dont l'enjeu est toujours une question de survie. Par ailleurs, quand ils disposent de sources en eau potable, les hommes cherchent à s'en assurer l'usage, de façon permanente et régulière : ils creusent des puits, construisent des fontaines ou des barrages, et aménagent des canaux pour irriguer leurs cultures, qu'elles soient destinées à leur propre alimentation, ou à celle du bétail.

Sur les conseils des premiers agronomes, cette technique de l'irrigation se développe en Bretagne, dès le début du 19^e siècle : en 1892, on recense 14 000 hectares irrigués dans le Morbihan, tout un réseau de rigoles plus ou moins complexe, qui arrosent des prairies naturelles, permettant une pousse rapide de l'herbe, puis son fauchage, à destination du bétail.

Par contre, indifférent aux besoins, le ruisseau s'écoule tranquillement, et à sa guise : creuser des rigoles de part et d'autre de ses rives, s'avère nécessaire pour amener l'eau dans les parcelles, mais les plus éloignées de la source, se retrouvent défavorisées, si chaque exploitant en use à son gré, sans tenir compte des autres. Pour répartir d'une façon juste, le droit d'usage de l'eau, et permettre à toutes les parcelles d'en bénéficier équitablement, les exploitants conviennent de jours, de moments, de mois, où ils devront, chacun à leur tour, fermer ou ouvrir leurs rigoles.

Pour éviter conflits et « chicanes » trop fréquents, les riverains sont ainsi contraints de codifier par écrit, devant notaire, les conditions de

la répartition de l'usage du précieux cours d'eau. Reproduite et transcrite ici, la convention passée en juillet 1880, entre deux partis utilisateurs d'un ruisseau près de la Ville Rézo, témoigne de l'importance de l'eau, particulièrement à cette époque où l'élevage constitue le revenu principal du paysan. Entre ces habitants de Saint-Servant, un premier accord stipulant un partage continu et équitable du volume d'eau, n'avait pas dû donner satisfaction : ils désirent dorénavant une répartition par mois en alternance.

Entre les soussignés Le Blanc Jh, Le Blanc Julien son frère et Chevalier Pierre, beau-frère des deux autres se sont faits l'arrangement qui suit : que désormais, à partir de ce jour le onze juillet mil huit cent quatre vingt ils promettent et s'engagent à ne pas toucher à l'eau pluviale qui descend de Brangournay, de la ville rézo venant arroser les deux parcelles de pré nommées les Trélaville que par partage entre eux, cette eau doit être partagée par moitié mais jugeant que les conditions de l'acte amènent des chicanes qu'en conséquence à partir d'aujourd'hui on vit au mois.

Joseph Le Blanc aura : pour en jouir juillet, septembre, novembre, janvier, mars, mai et Le Blanc Julien aura les autres mois, et ainsi tous les ans sans y toucher le moindrement à l'eau et celui qui touchera l'eau en dehors de son mois sera passif d'une amende de dix francs. Il devra tenir boucher son canal pour éviter de payer l'amende. fait à St Servant, entre les parties, le onze juillet mil huit cent quatre vingt en fin de quoi ils ont signé en présence de deux témoins, Jarno Louis demeurant à la ville rézo et de Le Blanc Armand demeurant à Brangournay.

L'acte leur coûtera 5 francs 63 sous, mais il évitera, certainement, bien des rancœurs entre les familles !

René-Paul Lanon

Histoire & Patrimoine au Pays de Saint-Servant

Si l'association HPPS, comme toutes les autres associations, a vu son programme bousculé et contrarié par la covid19, elle garde cependant son dynamisme et continue, malgré cette singulière situation, ses projets sur le patrimoine de notre commune, tout en élargissant vers des communes avoisinantes, aux plus lointaines, lorsqu'elles concernent ou ont concerné notre histoire locale. Cela nous permet toujours de belles rencontres.

Au début Février, avant de tenir notre traditionnelle assemblée générale, nous avons été reçus très chaleureusement par la propriétaire du Val-aux-Houx : situé à flancs de coteau, dominant le Sedon, affluent de l'Oust, le manoir du XVe et du XVI^e siècle, offre, dans sa vaste cour fermée, une superbe façade avec ses belles portes, ses fenêtres à meneaux, et sa tour. De façon passionnée et fort documentée, la propriétaire a retracé non seulement l'histoire du site, mais aussi l'aventure de l'importante restauration, qu'elle mène en famille, depuis 2012, date de l'acquisition du manoir : nous avons particulièrement admiré la salle basse sous charpente, restaurée dans son aspect gothique...

En Septembre, lors des Journées du Patrimoine : nous avons accueilli une cinquantaine de visiteurs à la chapelle Saint-Gobrien, dont nous avons évoqué l'historique, et la restauration en cours.

Nous avons également participé, dans le cadre du Téléthon, aux visites « Patrimoine » des motards, au manoir de Boyac, auprès de Ploërmel, et du château de Callac sur la commune de Plumelec.



Enfin le 10 Octobre, nous avons visité l'impressionnante forteresse de Suscinio, à cette époque sans touristes : on a l'impression de connaître Suscinio, à ceci près que beaucoup de choses ont changé, ne serait-ce que dans les dix dernières années : visite dynamique et documentée par un guide du Patrimoine, qui nous a entraînés dans les étages du logis-est, où maquettes, cartes, objets exposés des fouilles récentes (2017-2020), nous ont permis d'appréhender l'histoire, la vie du château et de ses habitants depuis 800 ans.

Sur le rempart-nord, notre guide a commenté les fouilles effectuées dans le sous-sol du premier manoir, aujourd'hui disparu, et bâti avant 1250.

L'après-midi, le président des Amis de l'Abbatiale, nous accueillait à Saint-Gildas de Ruys, et nous offrait une visite passionnante et documentée, de l'église et son abbaye, depuis la fondation d'un ermitage au Ve et VI^e siècle par Saint Gildas, prédicateur et théologien (Saint



Gobrien aurait reçu son enseignement...), jusqu'à nos jours...

Par ailleurs les recherches sur l'histoire du pays se poursuivent : en Juin, HPPS a édité le livre de René-Paul Lanon : « Par les rues et les faubourgs de JOSSELIN, une histoire populaire », en vente à la maison de la presse « le feu d'or » à Josselin et à la librairie « La canopée », place de l'Union à Ploërmel.

En projets : un ouvrage sur Saint-Gobrien, sa chapelle et son environnement.

Contact : contacthpps@orange.fr

CCAS

Le CCAS est l'interlocuteur privilégié dans le domaine de l'aide sociale.

Il a une mission d'écoute, de conseils et d'accompagnement vers les interlocuteurs du secteur social compétent.

En cas de besoin prendre contact avec la mairie de Saint-Servant.

Vous y trouverez les documents essentiels et les plus courants.

Le personnel, formé à l'écoute et à la confidentialité, saura vous orienter, si nécessaire, vers les services sociaux adéquats.

Selon votre éligibilité, deux niveaux d'aides peuvent vous être proposés :

LES AIDES SOCIALES LÉGALES.

Les partenaires du service social contactés, pourront vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches : ils instruiront vos demandes de RSA, APA, aide à domicile, aides au repas, aides spécifiques aux personnes porteuses de handicap, accession à des droits ou des prestations selon votre besoin.

LES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Selon des critères précis, les services sociaux, en relation avec le conseil départemental peuvent vous proposer des aides financières concernant les dépenses essentielles à la vie : Eau courante, électricité, chauffage (fioul, gaz).

Des aides à domiciles, ADMR ou O2, des téléalarmes.

Une aide alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire de Vannes.

Un cadeau de Noël pour les enfants les plus démunis.

Le CCAS intervient en toute discrétion dans la gestion de dossiers difficiles au fil des demandes.

Certaines personnes fragiles ne sont pas, ou plus, en capacité de solliciter une aide pourtant devenue indispensable. Parfois l'isolement et la situation peuvent les mettre en grand danger. Merci de nous alerter pour éviter des situations dramatiques.

L'équipe du CCAS

Hervé Brûlé, Maryannick Le Dévéhat, Agnès Brunel, Maryline Coué, Marie Thérèse Jaouen, Marie Thérèse Adelys, Maryvonne Dano, Alain Commandoux.

Préparation des colis aux aînés



L'ADMR s'adapte à la Covid

Durant les périodes de confinement, l'ADMR poursuit ses prestations auprès des personnes âgées, dans la mesure où il s'agit d'actes essentiels à la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, repas, aide à la toilette, à l'élimination, transferts ...). Par contre les prestations de ménage chez une clientèle peu dépendante, avaient été suspendues lors du premier confinement. D'autres l'ont été à la demande du client, qui a pu s'organiser en fonction. Depuis le déconfinement du 11 mai les interventions ont repris pour tous les clients qui le souhaitent, avec bien sur les précautions nécessaires prises, tant par les salariées que les clients eux-mêmes. Des consignes strictes ont été données aux salariées dans tout le réseau ADMR en s'appuyant sur les recommandations des ministères et de l'ARS de Bretagne :

- * Port du masque (chirurgical ou FFP2) obligatoire en arrivant chez le client et durant toute l'intervention.
- * Respect des gestes barrières (distanciation autant que possible, lavage des mains réguliers et autant que nécessaire, notamment à l'arrivée et au départ, au savon et à l'eau de préférence ou à défaut au gel hydro alcoolique).
- * Il est demandé aux salariées de s'informer en arrivant chez le client de son état de santé. En cas de doute ils doivent renforcer les mesures habituelles, alerter les proches, les responsables de l'association, le médecin traitant et éventuellement le 15. Il est demandé au client de porter un masque.
- * Pour l'aide aux courses, les



pour tous, toute la vie, partout

salariées n'incitent plus les clients à les accompagner pour limiter les risques de contamination. Plus particulièrement, les personnes dites à risque c'est-à-dire très dépendantes de par leur âge, leur fragilité ou leur handicap sont interdites d'accompagner les salariés dans le cadre du service d'aide aux courses. Si le client accompagne la salariée, il doit s'installer, en portant un masque fourni par ses soins, à l'arrière du véhicule et respecter les gestes barrières durant la sortie.

- * Pour l'aide à la toilette, la prise des repas, l'aide à la prise des médicaments, l'intervenant réalise sa mission en référence avec les pratiques professionnelles habituelles.
- * Pour l'entretien du logement, une attention particulière doit être portée sur l'aération du domicile et sur l'entretien régulier de certaines surfaces : poignées de porte, interrupteurs... avec les produits ménagers habituels.

D'une façon générale, l'Aide à domicile contribue au suivi et à la surveillance du client. Il ou elle participe à la diffusion des messages de prévention en rappelant les mesures barrières de rigueur.

Oust à la Garonne

Les associations n'ont pas été épargnées par la pandémie de coronavirus. Alors que la crise sanitaire liée à l'épidémie a touché de plein fouet l'économie française, le tissu associatif a été également très sérieusement atteint. Beaucoup d'associations ont dû «mettre en sommeil» leur activité. Notre association n'a pas été épargnée. Le bureau de l'Oust à la Garonne est resté attentif et vigilant. Dès début mars nous avons bien évalué le caractère inédit et grave de l'épidémie aux enjeux sanitaires énormes.

Nous avons fait le point sur la situation et nous nous sommes rapprochés de nos amis Auvillais dès le début du premier confinement.

De suite, d'un commun accord il est apparu évident d'annuler notre rencontre de l'Ascension. Cela n'est que partie remise.

Alertés début septembre sur la survenue d'une deuxième vague nous avons dû de nouveau prendre une décision concernant notre "événement cassoulet".

Puisque les réunions de plus de trente personnes étaient interdites nous aurions pu envisager des plats à emporter mais nous ne souhaitons pas exposer à ce risque sanitaire nos membres ni nos amis participant à cet événement. D'autant que les critères de définition des personnes vulnérables (+ de 65ans) sont le reflet des membres de notre association.

Nous n'avons voulu prendre aucun risque inutile pour nos membres, nous-mêmes, mais aussi pour nos proches

Cette année 2020, nous aurons été obligés à une restriction forcée de toutes nos activités, de notre vie sociale, familiale.



Les Foustivités

Bien sûr inutile de vous dire que cette année 2020 aura été cruelle pour les différentes manifestations.

Le monde de la culture a souffert de cette épidémie « La Covid », le bureau des Foustivités avait effectivement tout mis en place pour que ce festival soit encore une réussite, malheureusement la fin nous la connaissons tous.

Le gouvernement a fait opposition à ce style de rendez-vous et le conseil administratif de notre association a approuvé cette sage décision, prendre des risques parfois oui mais pas celui-là.

Protégeons nos bénévoles et festivaliers.

Notre pensée va à tous les intermittents du spectacle : aux loueurs de chapiteaux, de scènes... tous les acteurs qui participent à la réussite du Festival de l'Oust PENSONS à EUX car c'est leur gagne-pain...

Actuellement nous continuons à travailler pour les différentes manifestations de 2021, seront-elles faites ou pas? En parfaite harmonie avec la Préfecture du Morbihan nous suivrons leurs directives.

Nous le savons tous, nous aurons encore des moments difficiles à venir.

Soyons prudents, gardons le moral, vivement que nous nous retrouvions tous pour faire vivre notre commune et notre territoire.

Tous les acteurs des Foustivités se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

Nous aurons des jours plus joyeux en attendant Restons unis.

Le Président
Pascal Le Brazidec

Journée sportive.

Un grand merci à Jocelyne Perrotin, Marie Noëlle Martin et Monique Le Guérel pour leur aide





Téléthon servantais

CETTE ÉDITION 2019 A ÉTÉ MAGNIFIQUE EN TOUT !!!!!!!

« Les bénévoles ont été comme toujours immensément unis pour réussir au maximum ce que représente l'AFM téléthon : une union, de la solidarité, de l'humanité et avec une simplicité et de la bonne humeur pour aider la recherche médicale et les personnes malades.

Toute cette force que nous avons depuis 12 ans tous ensemble, nous voulions qu'elle puisse être reconnue, la mettre à l'honneur et nous avons essayé de trouver une idée sur l'envol :

Fabriquer un aéroport et y faire décoller le maximum d'avions en papier.

Tout le monde s'est pris au jeu, nous avons eu le plaisir d'accueillir les communes environnantes qui nous ont aidées que ce soit les écoles, les associations nous étions tous unis pour cette réussite.

La venue de France Télévision le samedi 07 décembre 2019 a réussi à mettre tous nos bénévoles en avant c'est ce que nous recherchions.

France Télévision a adoré notre engouement pour organisé ces deux jours en faveur de l'AFM Téléthon.

Le samedi 14 décembre 2019 nous avons eu le plaisir de remettre 37161€.

Merci à tous pour votre participation en tant que bénévoles, donateurs ou participants.



TÉLÉTHON 2020

Les enfants et adultes malades, les chercheurs médicaux de l'AFM téléthon tiennent à remercier très chaleureusement les servantais ainsi que les personnes des communes environnantes, qu'ils soient bénévoles, associations, donateurs, participants, pompiers ou les entreprises qui nous soutiennent depuis de nombreuses années.

Nous avons été très heureux et fiers le samedi 12 décembre de remettre malgré toutes les mauvaises conditions suite au covid, un chèque de 31009€ à l'AFM Téléthon.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 18 septembre 2021 pour notre rallye motos et vieilles voitures en faveur du téléthon et au weekend du 03 décembre pour l'édition téléthon 2021.

Merci à tous pour votre soutien, votre aide et votre solidarité.



Basket

Une année particulière



Équipe U15

Marquée par la crise sanitaire de la Covid 19, la JA Basket n'a malheureusement pas pu terminer sa saison 2019-2020. Son traditionnel tournoi nocturne et sa soirée Beaujolais aux côtés de l'Avenir de St Servant, n'ont également pas pu être maintenus. Et alors que, du point de vue sanitaire, cette nouvelle saison semble toujours compliquée, nous pouvons toutefois noter quelques points positifs à savoir notamment, l'augmentation de nos effectifs.

Même si le club évolue toujours autour de deux équipes, celle des U15 se voit renforcée de trois recrues. C'est donc huit jeunes qu'entraîne Benjamin Roussel, le mercredi de 17h30 à 18h 45 et que coach bénévo-



lement Laura Peru, le samedi. Nous les encourageons à poursuivre leur bonne lancée sportive.

En ce qui concerne les seniors filles, ce sont six joueuses qui sont venues étoffer l'effectif. Ces 14 basketteuses s'entraînent le vendredi de 19h30 à 21h et évoluent toujours dans le championnat excellence au côté de leur entraîneur-coach, Mario Vianney. Elles visent le haut du classement et nous les soutenons dans cet objectif.

Aussi, malgré la situation que nous traversons et pour le bon fonctionnement du club, nous essayons de trouver des alternatives pour récolter des fonds. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer à notre tombola organisée en partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne. De nombreux lots sont à gagner à seulement 1€50 le ticket, N'hésitez pas à nous contacter !

Enfin, si vous souhaitez jouer au basket pour le plaisir ou la compétition, vous êtes les bienvenus au sein de la JA !

Contact

Adeline Lequitte: 06.87.29.22.23

Clémentine Greisch : 06.38.94.40.07

Si vous souhaitez nous suivre et tout connaître de notre actualité sportive, rendez-vous sur la page Facebook du club : <https://www.facebook.com/basketjasaintservantsuroust/>

Le Jardin du Qi et la pratique du qigong

Comme pour beaucoup d'associations cette année a été particulière pour nos différentes activités. Nous étions 110 personnes inscrites et réparties dans les 9 cours hebdomadaires assurés par Hervé Dénécé. Mais nous avons dû suspendre les séances à partir de mars. Nous avons repris quelques cours en juin à l'extérieur.

Nous avons toujours une convention avec l'association Patplo56 de Ploërmel qui aide et accompagne les personnes atteintes d'un cancer ainsi que leur entourage. Dans ce cadre Hervé Dénécé propose une séance de qigong chaque mercredi matin.

Nous avons dû aussi annuler le séjour rando-qigong programmé en avril dans le Cantal ainsi que le stage prévu en fin juin et animé par un des grands spécialistes européens de l'enseignement du qigong.

La saison a repris en septembre en respectant les gestes barrières du contexte sanitaire. Nous avons gardé le rythme des cours hebdomadaires. Mais depuis le 30 octobre les cours ont été à nouveau suspendus. Il nous faut patienter avant de pouvoir reprendre la pratique du qigong en groupe. Nous espérons pouvoir maintenir les autres manifestations prévues au cours de cette saison.

Pour rappel, le cours de qi gong à Saint-Servant a lieu le mercredi soir à 19h30, salle de la mairie. Il est possible de s'inscrire pour le deuxième trimestre. Pour tout renseignement sur l'association et la pratique du qigong vous pouvez prendre contact avec Hervé Dénécé au 02 97 70 01 16 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : qigong56@gmail.com



Société de chasse

Pour cette nouvelle saison de chasse, les effectifs de notre société restent stables puisque nous sommes de nouveau 46 chasseurs (41 sociétaires et 5 actionnaires).

En ce qui concerne les populations de gibiers, certaines se portent bien et d'autres sont sur le déclin. En effet, cette saison est marquée par la baisse du nombre de lapins de garenne qui sont une nouvelle fois touchés par la maladie de la VHD. Le renard, doit quant à lui faire face à une épidémie de gale qui décime ses effectifs sur l'ensemble du département. A l'inverse, les populations de lièvres et de chevreuils se portent très bien car la fédération nous a encore délivré 30 bracelets lièvres et 25 bracelets chevreuils comme l'an dernier.

La société de chasse participe aussi activement à la lutte contre les nuisibles notamment celle du ragondin : un rongeur qui occasionne de gros dégâts sur les berges des cours d'eau et les cultures et qui véhicule des maladies dont certaines

sont transmissibles à l'homme (Leptospirose). Je remercie donc nos 4 piègeurs communaux qui permettent de contenir l'expansion de cette espèce invasive en capturant une centaine de rongeurs sur la commune.

Comme chaque année, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des propriétaires et des exploitants qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terrains.

Enfin, je termine en remerciant l'ensemble du bureau de la société de chasse pour le travail effectué durant cette année. En effet, cette dernière a été très compliquée pour beaucoup d'associations. Avec la crise sanitaire que traverse le pays, il nous a fallu en permanence nous adapter et cela n'a pas toujours été facile. Espérons que le plus dur est derrière nous !

L'ensemble des membres de l'association se joint à moi et vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 !

Pour l'association,
Aymeric PIRIO

Avenir Saint-Servant

Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

Une nouvelle saison vient de débuter et ce malgré la crise sanitaire bien installé depuis le printemps.

Nous avons tout mis en œuvre dès le mois de Juillet pour que nos plus grands et plus jeunes l'aborderont dans les meilleures conditions possibles en espérant de tout cœur qu'elle soit la plus belle possible.

Mais depuis le début du mois de Novembre, la pandémie s'est accélérée partout dans le pays et avons donc été contraint d'arrêter notre activité sportive lorsque le re-confinement a été prononcé par le Président de la République. Nous l'acceptons bien entendu car la santé avant tout.

Malgré tout, il nous faut rester optimiste et nous espérons une reprise début d'année 2021.

Notre volonté est de proposer une saison de qualité et de partager avec vous toutes et tous, la passion du football.

Nos objectifs sont ambitieux mais aussi et surtout raisonnables en étant à la hauteur de nos moyens avec comme mot d'ordre « une conduite exemplaire », du respect et du beau jeu si possible.

Notre implication et nos motivations sont fortes pour essayer de faire en sorte que notre club puisse renvoyer une image positive.

Le football est un sport véhiculant des valeurs d'engagement, de courage, de solidarité, de compétition mais aussi de convivialité, et à L'AVENIR, avec nos joueurs, nos éducateurs, nos dirigeants, nos bénévoles et nos sponsors, nous souhaitons modestement fédérer au-



tour de ces valeurs.

La force d'une association, est de pouvoir compter sur l'ensemble de ses membres, avec les qualités et les défauts de chacun, dans le respect, le dialogue, la confiance et bien évidemment la convivialité.

Nous profitons de cette tribune pour remercier : celles et ceux qui dans l'ombre, œuvrent à la pleine réussite de nos projets, les partenaires « historiques » du club ainsi qu'à la municipalité de ST SERVANT qui nous soutient puis par la même oc-

casion remercier les employés communaux qui subissent nos sollicitations tout au long de l'année.

Que cette saison apporte beaucoup de joie à tous, partenaires, supporters, joueurs, dirigeants et bénévoles.

Que l'histoire du club de L'AVENIR continue de s'écrire dans les meilleures conditions et surtout prenez soin de vous dans ce contexte si particulier.

Nous serons heureux de vous accueillir (lorsqu'on nous le

permettra) chaque Samedi et Dimanche pour encourager nos joueurs et dans le même temps de passer des après-midis chaleureuses sur le beau complexe sportif de ST SERVANT.

VIVE L'AVENIR

LE CLUB DE L'AVENIR SOUHAITE AUX SERVANTAISES ET SERVANTAIS JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Diou Ster

Le groupement des jeunes footballeurs de Diou Ster qui regroupent les 3 communes de Taupont, Saint-Servant et Guillac vient de rentrer dans sa 4^e saison.

Les effectifs sont stables malgré les intempéries et le Covid-19 qui ont fortement amputés la saison passée.

Les entraînements et les matchs ont lieu sur les terrains des 3 communes encadrés par des coachs et des dirigeants issus des 3 clubs.

Je profite de l'occasion pour remercier les municipalités, les agents communaux, les 3 clubs ainsi que les dirigeants qui œuvrent tous les jours au bon fonctionnement du groupement.

Les inscriptions sont toujours ouvertes pour les jeunes de 6 à 17 ans et pour leurs parents qui souhaiteraient intégrés l'encadrement du groupement.

2 rendez-vous seront au programme cette saison sur la commune de Taupont si les conditions sanitaires nous le permettent :



La galette des Rois samedi 16 janvier 2021

Le repas Diou Ster le 24 avril 2021

Tout le bureau, les dirigeants et les joueurs se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Sportivement. Plus d'information

Le Président sur notre site internet

Anthony FORTIN

www.club.quomodo.com/diou-ster

06.08.27.07.52



Gym Tonic

En raison du contexte sanitaire, le début de l'année 2020 a été très perturbé, comme pour tous les clubs sportifs.

La première mesure sanitaire du 17 mars au 11 mai 2020 a stoppé les cours de gym à notre grand désespoir.

Dans ce contexte très particulier, le Forum des Associations qui devait se dérouler à Saint-Servant en septembre fut lui aussi annulé.

Les cours ont repris avec toutes les mesures sanitaires exigées et importantes pour le bien-être de tous. Le port du masque est obligatoire à l'arrivée et à la sortie du gymnase, un gel hydroalcoolique est mis à disposition, chaque licencié(e) doit évaluer un cahier de présence.

Nos 105 inscriptions, sur 4 cours, ont pu reprendre dans une ambiance chaleureuse, la bonne humeur et la convivialité qui nous manquaient tant.

Chacun était responsable et sérieux.

Un deuxième confinement national de 4 semaines nous arrête de nouveau et nous reprendrons dès que possible les cours avec un immense bonheur et que nous pourrions accueillir de nouveaux adhérents(es).

Vous avez envie de vous joindre à nous, venez essayer tout au long de l'année :

Le lundi 15 h – gym douce, pilates

Le lundi 18 h 30 – renforcement musculaire et pilates

Le mardi 20 h – renforcement musculaire et pilates

Le jeudi 19 h30 (nouvel horaire) – step

La cotisation annuelle est de 40 € pour l'ensemble des cours.



Besoin de plus d'informations, visitez notre site : www.gymtonicstservant.sitew.fr

Le club est toujours très investi pour le Téléthon AFM, l'aide à la recherche médicale.

Nous remercions très chaleureusement les employés communaux, le Maire ainsi que nos licenciés(es) pour leur gentillesse, leur fidélité et nous leur souhaitons tous nos meilleurs vœux, réussite et santé pour 2021 ainsi qu'à nos futurs(es) adhérents(es).

LE BUREAU

Présidente et animatrice : Aline RICHARD

Vice-Présidente : Dominique COUE

Secrétaire : Séverine LANGE-GUYOT

Trésorière : Isabelle COUE

Membres : Marie-France ROUXEL – Michelle BALLAND – Nicole ANCEAUX

TEL : 06 84 97 04 89 ou 06 27 95 78 08

Association Cyclo-touriste Servantaise

L'année 2020 n'a pas échappé à la coutume puisque nous l'avons commencée par un repas à la salle communale. Ce repas est l'occasion de remercier les 25 débroussailleurs qui ont oeuvré tous les samedis depuis début septembre, ainsi que tous les bénévoles qui nous ont aidés le jour de la rando.

Le club a pris en charge la création d'une passerelle, réalisée sur le ruisseau de St Gobrien, à l'extrémité des lagunes. Outre la participation de bénévoles, les services techniques de la mairie ont été une grande aide, pour le bon déroulement de ce chantier. Cette passerelle permet de rejoindre St Gobrien au bourg, à pied, à VTT ou à cheval. Elle est aussi empruntée par les pèlerins de St Jacques de Compostelle.

Un grand merci à Alain et Lucienne Moisan, qui ont bien voulu céder du terrain afin de faciliter la réalisation de ce passage, apprécié par de nombreux marcheurs, ainsi qu'à Anthony Brulé, qui a offert les caillebotis.

Malgré la pandémie, la rando VTT et pédestre a été maintenue pour le 18 octobre. Avec ou sans rando, nous étions contraints de nettoyer les sentiers afin de ne pas avoir une surcharge de travail en 2021 (sentiers qui semblent aussi très fréquentés par les vététistes et les marcheurs de la commune).

Cette rando fut un succès, avec plus de 1100 participants, dont certains, venus des 4 départements voisins (près de 200), nous ont dit avoir apprécié le patrimoine et les paysages de la commune. Tous étaient très satisfaits de la qualité et du nettoyage des circuits (belle



récompense pour les équipes de débroussailleurs!), ainsi que du protocole sanitaire mis en place, et qui a bien fonctionné.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies pour la réussite de cette journée (débroussailleurs, mais aussi toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés le jour de la rando).

Remercions également le comité des fêtes de Lizio (prêt de

tables), les chasseurs pour le partage de l'espace, et bien sûr, tous les propriétaires terriens qui autorisent le passage sur leurs propriétés. Nos remerciements vont aussi à la municipalité et aux employés communaux, pour toute l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

Au sujet du débroussaillage : toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, à compter du 1er samedi de septembre 2021.



Hommage à Romain,

En cette fin d'année 2020, ayons une pensée pour Romain. Ainsi, cette rando des « Vallons de l'Oust » lui a été dédiée.

Il était arrivé discrètement dans le groupe des débroussailleurs, où il était très volontaire. De même pour la mise en place des circuits et le service des repas. Il aimait participer aux randos VTT dans la région et s'en donnait à cœur joie. Personnellement, je n'oublierai pas la dernière que j'ai faite avec lui et quelques vététistes du club. C'était à Campénéac, en 2019.

Toute notre sympathie à Laurence, Mickaël et Anaëlle.

Tous les membres de l'association vous souhaitent beaucoup de bonheur et une bonne santé pour 2021.

Pour le bureau, Alain MAINGUY

Pour tout contact

M. THOMAS : 02/97/22/24/69

A. LE VANNIER : 02/97/22/25/90

A. MAINGUY : 02/97/22/39/09

Cyclisme

MAURÈNE ET LOUISON TREGOUET

Maurène : Cadette 2^e année, elle a été médaillée de bronze au championnat de France de cyclocross à Flamanville début

janvier, puis championne du Morbihan et de Bretagne sur piste à la mi-saison. Ce sont les faits significatifs d'une année 2020 marquée par l'annulation de nombreuses épreuves et championnats, Covid oblige !

Dans l'espoir d'une année 2021 « normale », elle sera alors junior, et toujours licenciée au Véloce Vannetais. Elle fera également partie de l'équipe bretonne féminine « Breizh Ladies », avec pour objectif de bien figurer sur les épreuves de coupe de France, dont la première sera les « boucles guégonnaises ».

Louison : Espoir 1^{ère} année, il réalise une très belle saison 2020.

1 victoire sur la seconde manche du « trophée Dinan Agglo », où il a couru avec des 2^e catégorie ; une 9^e et une 13^e places dans une course de 1^{ère} catégorie, ainsi que de nombreux top 10.

L'ensemble de ses résultats lui ont permis de franchir un nouveau palier, ce qui lui ouvre de nouveaux horizons. Ainsi, en 2021, il rejoindra l'équipe de 2^e catégorie de l'AC Lanester.

Un grand bravo à ces jeunes sportifs, qui font preuve de beaucoup de détermination pour concilier leur passion du vélo avec leurs études.



VINCENT BIENFAIT

Pour lui aussi, le covid est venu perturber sa saison sportive. En effet, beaucoup de courses de sa catégorie ayant été annulées en 2020, il lui a été difficile de faire de bons résultats sur aussi peu de compétitions. Souhaitons lui de pouvoir mieux s'exprimer en 2021, tant sur la route qu'en cyclo-cross. Bonne chance.

Numéros d'urgence vitale

15 Samu
17 Police-secours (gendarmerie)
18 Pompiers ou 112

INDIQUER AVEC PRÉCISION L'ENDROIT OÙ VOUS ÊTES ET LA NATURE DU PROBLÈME.

NE RACCROCHEZ JAMAIS EN PREMIER !

Les numéros d'aide à la vie courante

MSAP services publics itinérants Permanences le mercredi de 14h à 16h 45 sur le parking de la mairie de Saint-Servant chaque semaine impaire place de la mairie .

Aide à l'accès aux informations et services dont vous avez besoin :

Ses missions : Accueil, orientation renseignements, mise en relation, accompagnement aux démarches administratives, initiation à l'e-administration.

Espace info Habitat sur rendez-vous 02 97 22 34 54 Ploërmel informe et accompagne les projets de rénovation acquisition ou construction.

Ploërmel communauté Espace autonomie 02 97 74 17 61 S'adresse aux aux plus de 60 ans et leurs proches dans l'objectif d'améliorer leur quotidien.

CAF 08 10 25 56 10 - 51 avenue Pompidou 56804 Ploërmel

Demande d'aides sociales et services

CCAS Contacter la mairie pour instruction de demande d'aides sociales légales et facultatives, les aides à domicile, les aides au repas, télé alarmes etc

ADMR 02 97 73 94 23 Rue St-Jacques Josselin. Services à domicile pour personnes âgées ou dépendantes.

02 aide à domicile 0243720202 Ploërmel. Garde d'enfants soins aux personnes, ménage.

Emploi

Pôle emploi 0891 150 377 0,80 c /minute

Prépa et Qualif (formation continue) La région finance votre formation 22 000 places disponibles en Bretagne infos sur bretagne.bzh/formation-emploi.

Mission locale du pays de Ploërmel 02 97 73 57 00 ml-ploermel@mlceb.org

9 rue du val 56800 Ploërmel. Structure d'accompagnement proposant un parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie aux 16-25 ans

Fonds d'aide aux jeune (FAJ), utilisation d'outils numérique, garantie jeunes, parrainage et start apprentissage en lien avec les CF du lundi au vendredi 8h30-12h 13h30-17h30, vendredi 17h.

Protection des personnes

RAPPEL - LA LOI FAIT OBLIGATION À CHACUN DE SIGNALER TOUTE PERSONNE EN DANGER

115 Hébergement d'urgence

3919 - Violences faites aux femmes. Plate forme nationale d'écoute N° gratuit et du lundi au vendredi de 9h à 22h ou CDAD56 Vannes 02 90 99 30 06 aux heures de bureau.

119 Allo enfance en danger. Plate forme nationale appels 24h sur 24, 7 jours sur 7

3977 Maltraitance personnes vulnérables à domicile ou en établissement.

Plate forme nationale d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Aide à la parentalité

Réseau parentalité 56 Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement et d'information pour les parents. Tel 0810 25 56 10 CAF 70, rue de st Anne 56018 Vannes cedex ou Emanuelle Letuppe 02 97 62 77 77 du département de l'action sociale partenariale.

Les Pâtes au beurre tel 06 52 56 04 50 mail : lesmotsdesfamilles@gmail.com

Lieu d'écoute et de soutien à la parentalité, soutien psychologique et éducatif, un psychologue et un psychomotricien accompagnent les relations parents- enfants durant des ateliers de confection de repas. Maison de l'enfance rue Pierre de Coubertin Ploërmel mardi de 18h à 20h30

Petite enfance

RIPAME relais Intercommunal Parents assistantes Maternelle, Informations, rencontres

Josselin Pont Mareuc 02 97 22 23 40 Ploërmel Rue pierre de Coubertin 02 97 73 57 95.

Crèche la fée Viviane 01 85 53 06 90, 2 rue des francs bourgeois à Ploërmel accueil 15 enfants.

Crèche le Roi Arthur Pont Mareuc Josselin

Crèche A l'abord'âges Place Claude Nougaro PA Ronsouze 5800 Ploërmel.Ouvre le 01 mars 2021

inscription à faire sur le site ou au **806 700 200** accepte les horaires atypiques 5h du matin à 21h30 du lundi au vendredi. Capacité d'accueil 40 enfants.

Aide à la jeunesse

Fil santé jeune 0 800 235 235 Service anonyme et gratuit d'écoute et aide pour les 12-25 ans répond chaque jour de 9h à 23h .

Aborde toutes les thématiques sans tabous, sexualité, mal être, harcèlement, dépendances etc. informations juridiques. Chat.

Maison des adolescents. Lieu d'accueil neutre gratuit confidentiel et anonyme pour les jeunes de 12 à 21 ou leurs parents. Uniquement sur rendez vous au secrétariat de la Maison des Adolescents de Vannes au 02 97 01 33 21 du lundi au vendredi de 9h à 17h. MaisondesAdolescents@epsm-morbihan.fr Accueil dans les locaux de la mission locale rue du Val à Ploërmel par une équipe pluridisciplinaire qui connaît les problématiques qui se manifestent à cet âge de la vie.

CJC 0297733981 consultations accueil, écoute des mineurs et jeunes majeurs toutes dépendances, 25 boulevard Leclerc Ploërmel

Numéros à connaître

SOS amitié 09 72 39 40 50

Solitud'écoute 0800 47 47 88 N° gratuit de 15h-20h pour les plus de 50 ans.

Dépendances

Drogue info service 0 800 23 13 13 appel anonyme et gratuit de 8h à 2h, par chat de 8h à minuit du lundi au dimanche.

Alcool info service 0980 980 930 de 8h à 2h appel anonyme, appel payant non surtaxé également possible par Chat

Joueurs info service 09 74 75 13 13 appel payant non surtaxé 7 jours sur 7.

Plate- forme d'écoute anonyme pour les joueurs excessif et leurs familles.

www.joueurs-info-service.fr tous les jours de 9h à 23h

CSAPA centre de soins d'accompagnement et prévention en addictologie 02 97 73 39 81

Toutes addictions 25 boulevard Laennec Ploërmelcsapa;ploermel@douarnevez.com

Réseau d'aide aux agriculteurs

ENTR'AGRI RENFORCER LES SOLIDARITÉS. DÉTECTION ET SUIVI COLLECTIF DES DIFFICULTÉS DES AGRICULTEURS

Secrétariat Entre'agri 02 97 46 22 29 ou 02 97 46 22 07. claud.legoff@bretagne.chambagri.fr

Mutualité sociale Agricole 02 99 01 80 20 secre-tariass.blf@portesdebretagne.msa.fr

Agri Ecoute 09 69 39 29 19 prix d'un appel local 24h sur 24 et 7 jours /7 Service d'écoute anonyme dédié au monde agricole et rural permettant un dialogue avec un écoutant professionnel.

Ent'agri Réseau issu des organisations Professionnelles agricoles pour venir en aide aux agriculteurs.

Aides diverses

Échange et partage deuil 02 97 67 54 76 Réunions le second vendredi de chaque mois à Ploërmel

Comité Valentin Haüy du Morbihan sur rendez-vous 06 87 52 25 Association d'aide à l'autonomie pour aveugles et malvoyants Uniquement sur rendez vous à la Maison des associations 31 rue Guillaume Le Batz 5600 Vannes.

UNAFAM (Union des familles et amis de malades psychiques) 06 47 47 47 67 Cité Allende 12 rue Colbert Lorient 56@unafam.org écoute-famille 0142630333 du lundi au vendredi 9h-13h 14-18h, 17h le vendredi. Un psychologue clinicien vous répond.

Droits

ADNM accès au droit Nord Morbihan : Information juridique gratuite et confidentielle concernant vos questions tous domaines confondus : Famille,successions, conflits de voisinage, conciliation, droit du travail etc ..

Accueil sur Rendez-vous au 02 97 27 39 63 2 place Bisson 56300 Pontivy ou à Josselin dans les locaux de Ploërmel communauté.

CIDFF 0297635236 Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles.

ADAVI56 association d'aide aux victimes d'infractions 02 97 47 66 68 adavi56@free.fr

UFC Que Choisir 56 Association de défense des consommateurs.

Permanences à Ploërmel le vendredi de 9h 30 à 12h au CIAS 26 rue du général Leclerc 56800 Ploërmel ploermel@morbihan.ufcquechoisir.fr

En période de COVID prendre rendez-vous de 9h à 11h30 chaque jour au 0297847424



École Notre Dame